

# CHARTRE DE LA FAMILLE D'ACCUEIL

## MOUSTACHAT S'ENGAGE À...

- Accueillir et considérer la famille d'accueil comme un membre à part entière de l'association, lui donner une information claire sur l'association, ses objectifs et son fonctionnement,
- Régler les soins vétérinaires dont l'animal pourrait avoir besoin (uniquement chez le vétérinaire choisi localement par l'association, sauf urgence avérée). Attention, l'association ne règlera aucune facture si elle n'a pas donné son accord préalable à une visite chez le vétérinaire,
- Lui fournir tous les renseignements en sa possession sur l'animal à accueillir : caractère, habitudes, état de santé...,
- Récupérer l'animal sous 72 h en cas de problème grave le concernant
- Mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour trouver un adoptant, à ne pas multiplier les visites inutiles d'adoptants potentiels au domicile de la famille d'accueil et à sélectionner avec rigueur la famille d'adoption.

## LA FAMILLE D'ACCUEIL S'ENGAGE À...

- Ne pas se séparer de l'animal pendant qu'il est sous sa responsabilité, accepter les principes de l'association et se conformer à ses objectifs,
- Héberger un ou plusieurs animaux selon les modalités définies avec l'association jusqu'à ce que l'animal (les animaux) trouve(nt) un foyer définitif,
- Prévenir l'association au minimum deux semaines à l'avance en cas de désir de cesser d'être foyer d'accueil ou de départ en vacances. Pour les vacances en juillet et août, merci de prévenir au moins 3 semaines à l'avance.
- Prodiguer aux animaux accueillis tous les soins nécessaires (alimentation, administration éventuelle de médicaments),
- Prévenir rapidement l'association en cas de signe de maladie ou de comportement inquiétant : refus de s'alimenter, troubles de comportement...
- Lui consacrer suffisamment de temps et d'amour pour le sécuriser, le rééquilibrer et lui réapprendre la vie en famille,
- Accompagner si possible l'animal chez le vétérinaire pour les soins si nécessaire ou permettre à d'autres bénévoles de l'association de venir chercher l'animal à cette fin.
- Être exclusivement, **pour des raisons vétérinaires et de sécurité**, famille d'accueil de notre seule association tant qu'un de nos chats sera sous sa responsabilité et ne pas intégrer d'autres chats venant d'autres associations ou de particuliers.
- Garder ces animaux parfois suffisamment longtemps pour s'attacher à eux et savoir s'en séparer le moment venu,
- Recevoir les adoptants potentiels à son domicile et leur faire bon accueil, à nous répondre le plus rapidement possible lorsqu'il y a une demande d'adoption et à proposer sans trop tarder un rendez-vous.
- A donner des nouvelles et à envoyer des photos régulièrement, ceci afin d'aider l'association à



faire toutes les annonces permettant son adoption.

**MOUSTACHAT** demeure propriétaire de l'animal et est la seule habilitée à le faire adopter sous contrat d'adoption.

**Après avoir pris connaissance de ces clauses, je soussigné(e) :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

N° tél (fixe et portable) : .....

Email : .....

Habitant en appartement - balcon / pavillon – jardin .....

.....

Nombre et type d'animaux actuellement présents dans la famille : .....

.....

**Accepte de garder en famille d'accueil l'animal ci-après désigné :**

Nom : ..... Age (ou date de naissance) : .....

Race : européen ..... Robe : .....

Sexe : ..... N° de puce ou tatouage : .....

Si une chatte et sa descendance ne sont pas identifiés, une photo de la maman avec ses bébés ou future maman gestante est suffisante pour preuve de l'appartenance à l'association.

Ce document est établi en 2 exemplaires lors de la première mission de bénévolat en tant que Famille d'Accueil et engage les 2 parties sur les prochains animaux accueillis sans signer une nouvelle charte

Fait à ..... ,Le

La famille d'accueil,

Le représentant de **MOUSTACHAT**

Signature précédée de la mention

"lu et approuvé"

Justificatif d'identité (CNI, passeport) et justificatif de domicile de mois de 3 mois à fournir



Association a but non lucratif « loi 1901 »  
reconnue d'intérêt général

Mairie de Lépaud  
5 place de la Mairie  
23170 LEPAUD  
N° Siret : 843 959 867 00022

06 23 11 51 40 (Région  
parisienne & Oise)  
06 17 40 10 22 (Creuse)  
[moustachat.asso@gmail.com](mailto:moustachat.asso@gmail.com)

(photocopies conservées à l'association)